



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **13 septembre 2010**

Décision n° **B-2010-1777**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Grand projet de ville (GPV) - Programmation 2010 - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) -
Approbation de conventions

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire
urbain

Rapporteur : Monsieur Charrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 6 septembre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 14 septembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Sangalli.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à M. Blein), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas).

Absents non excusés : MM. Arrue, Vesco, David G., Lebuhotel.

Bureau du 13 septembre 2010**Décision n° B-2010-1777**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Grand projet de ville (GPV) - Programmation 2010 - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Approbation de conventions**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

Une démarche de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) a été mise en œuvre à Vaulx en Velin à compter de 1999 dans le cadre de conventions triennales établies entre les différents partenaires (Communauté urbaine, commune, bailleurs, Etat, etc.).

La GSUP constitue un axe d'intervention prioritaire de la convention d'application de Vaulx en Velin du Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) d'agglomération, signé pour la période 2007-2009 et qui a été prolongé d'un an (jusqu'au 31 décembre 2010) par voie d'avenant.

Sur le territoire du GPV de Vaulx en Velin, les principaux objectifs définis sont les suivants :

- poursuivre l'amélioration du cadre de vie des quartiers et de la qualité de service au quotidien,
- mettre en place les conditions d'une gestion pérenne en lien avec le renouvellement urbain,
- renforcer le partenariat autour de projets territoriaux,
- développer les démarches et les outils d'évaluation,
- favoriser l'implication des habitants et le lien social.

Le programme d'actions pour l'année 2010 a été établi sur la base de ces objectifs généraux, ainsi que des objectifs déclinés par quartier. Le montant total du programme s'élève à 2 475 059 € TTC. La participation de la Communauté urbaine est de 208 675 € nets de taxes.

Le tableau récapitulatif des actions, détaillant le montant prévisionnel de chacune et la répartition financière entre les partenaires est annexé à la présente décision.

Vu ledit dossier ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2008-4791 du 11 février 2008, n° 2010-1376 du 22 mars 2010 ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - la programmation GSUP de la commune de Vaulx en Velin pour l'année 2010, telle que ci-annexée,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 208 675 € nets de taxes au profit de l'OPH du Rhône, Villeurbanne Est Habitat, OPH Grand Lyon Habitat, la commune de Vaulx en Velin, Alliade Habitat et l'Association des bailleurs et constructeurs HLM (ABC HLM) dans le cadre de cette programmation,

c) - les conventions à passer entre la Communauté urbaine de Lyon, l'OPH du Rhône, Villeurbanne Est Habitat, l'OPH Grand Lyon Habitat, la commune de Vaulx en Velin, Alliade Habitat et l'Association des bailleurs et constructeurs HLM (ABC HLM) définissant notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010 et suivants - comptes 657 341, 657 370, 657 380 et 657 480 - fonction 820 - opération 1968.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 septembre 2010.